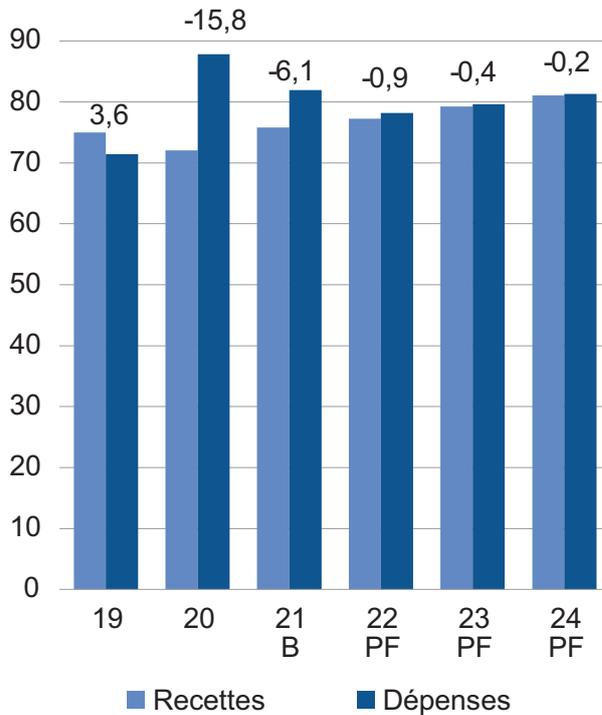


## Résultats du compte 2020

### Compte de financement, financement des dépenses

En milliards



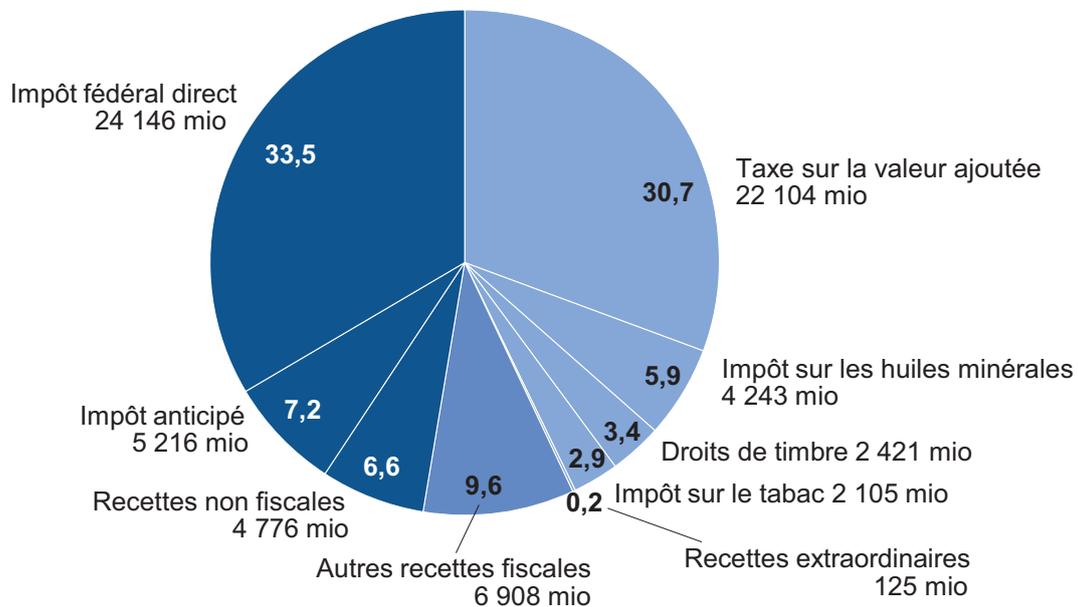
La pandémie de COVID-19 a engendré, pour la Confédération, des diminutions de recettes et des dépenses supplémentaires importantes. C'est pourquoi le compte 2020 affiche un déficit de financement record de 15,8 milliards. En 2020, l'évolution économique a été fortement ralentie par la pandémie de COVID-19 et par les mesures prises pour l'endiguer. Alors que le budget 2020 prévoyait un **taux de croissance** nominal de 2,3 %, l'économie a finalement enregistré un recul de 3,4 %. En raison de la contraction de l'économie, les **recettes** sont restées inférieures au niveau de l'année précédente (- 4,0 %; - 3,0 milliards) et au montant budgétisé (- 3,6 milliards). Les **dépenses** ont dépassé de 16,4 milliards (+ 23 %) le niveau de l'année précédente et de 12,5 milliards le montant budgétisé.

Compte tenu de la situation de l'économie, un déficit conjoncturel de 2,9 milliards était autorisé au compte ordinaire. Au final, le déficit de financement ordinaire s'élève à 1,2 milliard. Par conséquent, les exigences du **frein à l'endettement** sont dépassées au compte ordinaire (excédent structurel de 1,6 milliard). Les dépenses requises en 2020 pour endiguer la pandémie de COVID-19 se sont montées à 15 milliards au total (voir [la vue d'ensemble](#)). La plupart de ces dépenses ont été effectuées à titre extraordinaire (14,7 milliards). La disposition d'exception du frein à l'endettement a été appliquée, car la pandémie constitue un événement extraordinaire échappant au contrôle de la Confédération. Ce procédé a permis d'éviter que les besoins de financement extraordinaires n'affectent l'exécution des tâches ordinaires. Les dépenses extraordinaires ont été portées au compte d'amortissement, qui affichait ainsi, à fin 2020, un déficit de 9,8 milliards.

La Confédération a couvert ses besoins de financement élevés en augmentant ses emprunts (+ 6,6 milliards), tout en réduisant son patrimoine financier (- 8,7 milliards). Par conséquent, la **dette brute** s'est accrue à 103,6 milliards (+ 6,6 milliards). La dette nette équivaut à la dette brute après déduction du patrimoine financier; elle a progressé de 15,3 milliards.

## Recettes 2020

Parts en %



### **Taxe sur la valeur ajoutée: 22 104 millions**

La TVA a fourni une part de 30,7 % des recettes. Elle constitue donc, avec l'impôt fédéral direct, la principale source de recettes de la Confédération. Elle est prélevée sur la consommation intérieure, notamment sur les biens et services produits en Suisse, mais aussi sur les importations. Les exportations ne sont pas soumises à la TVA.

### **Impôt fédéral direct: 24 146 millions**

Une part de 33,5 % des recettes provient de l'impôt fédéral direct, qui représente ainsi, avec la TVA, la principale source de recettes de la Confédération. Il est perçu sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur le bénéfice fournissent chacun environ 50 % des recettes issues de l'IFD. Les recettes enregistrées pour l'année 2020 proviennent, pour l'essentiel, des revenus et des bénéfices de l'année 2019.

### **Impôt anticipé: 5 216 millions**

L'impôt anticipé représente une part de 7,2 % dans les recettes totales. Sont soumis à cet impôt les revenus de capitaux tels que les dividendes et les intérêts. Les recettes enregistrées à ce titre résultent de la différence entre les rentrées et les remboursements, compte tenu de la provision constituée en vue d'honorer les remboursements attendus. Comme les unes et les autres sont susceptibles de fluctuer, le solde peut présenter de fortes variations en grande partie imprévisibles. C'est pourquoi les revenus escomptés à ce titre sont estimés à l'aide d'une méthode statistique de lissage qui s'appuie sur la tendance de fond. À court terme, il en résulte des écarts par rapport aux montants prévus au budget; à terme, cette méthode permet cependant d'obtenir un taux moyen d'exactitude plus élevé.

### **Impôt sur les huiles minérales: 4 243 millions**

En 2020, la part du produit de cet impôt était de 5,9 %. Près des trois quarts des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales sont affectés à la circulation routière et au trafic aérien (60 % des recettes issues de l'impôt de base et l'intégralité des recettes tirées du supplément).

**Droits de timbre: 2421 millions**

Le produit des droits de timbre a constitué une part de 3,4 % des recettes. Le droit de timbre de négociation sur les transactions boursières représente plus de la moitié des droits de timbre et influence donc considérablement l'évolution des recettes en la matière. Comme il dépend des besoins en fonds propres des entreprises, le produit du droit d'émission provenant de la création de capital est soumis à d'importantes fluctuations. Troisième volet des droits de timbre, le droit sur les primes d'assurance affiche une relative stabilité.

**Impôt sur le tabac: 2105 millions**

La part du produit de l'impôt sur le tabac dans les recettes totales a atteint 2,9 % en 2020. Les revenus de cet impôt sont affectés à l'AVS.

**Autres recettes fiscales: 6908 millions**

Les autres recettes fiscales proviennent essentiellement de redevances routières telles que la redevance sur le trafic des poids lourds et de taxes d'incitation telles que la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

**Recettes non fiscales: 4776 millions**

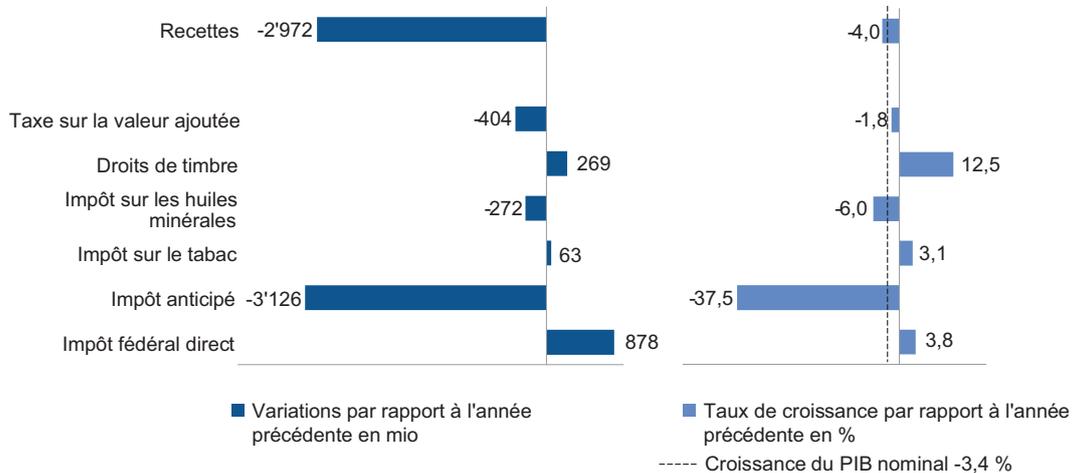
La part des recettes non fiscales dans les recettes totales a atteint 6,6 % en 2020. Elles comprennent, notamment, le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), mais aussi d'autres recettes telles que le produit de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les revenus immobiliers et les émoluments.

**Recettes extraordinaires: 125 millions**

En vertu du frein à l'endettement, les recettes uniques, en particulier, sont comptabilisées à titre extraordinaire. En 2020, des recettes extraordinaires ont découlé de la confiscation de gains par la FINMA (70 millions), du remboursement de matériel sanitaire dont l'achat avait été préfinancé par la Confédération (45 millions) et du soutien accordé au trafic aérien (10 millions).

## Évolution des recettes en 2020

En millions et en %



### Recettes

En raison de la contraction de l'économie, les recettes sont restées inférieures au niveau de l'année précédente (- 4,0 %; - 3,0 milliards) et au montant budgétisé (- 3,6 milliards). Le recul le plus marqué a concerné le produit de l'impôt anticipé (- 3,1 milliards), en raison de la diminution des dividendes versés par les entreprises et de la baisse du volume des rachats d'actions que celles-ci ont effectués. Les recettes issues de la TVA (- 0,4 milliard) et des autres impôts à la consommation (- 0,3 milliard, avant tout l'impôt sur les huiles minérales) sont également restées inférieures au niveau de 2019. Comme il provient des revenus et bénéfices de l'exercice 2019, le produit de l'impôt fédéral direct a augmenté en 2020 (+ 0,9 milliard).

### Taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes issues de la TVA ont atteint 22,1 milliards, soit un total inférieur de 0,4 milliard à celui de l'année précédente (- 1,8 %) et nettement plus faible que le montant prévu au budget (- 1,5 milliard). Leur recul a été moins marqué que celui du produit intérieur brut nominal (PIB; - 3,4 %), car le produit 2020 de la TVA provient en partie du 4e trimestre 2019.

### Droits de timbre

Le produit des droits de timbre s'est élevé à 2,4 milliards, soit davantage que l'année précédente (+ 269 millions) et que prévu au budget (+ 251 millions). L'incertitude due à la pandémie de COVID-19 s'est en effet traduite par une forte progression du volume des transactions effectuées sur la bourse suisse. Les recettes issues du droit de négociation se sont ainsi fortement accrues, tant par rapport à l'année précédente (+ 254 millions) que par rapport au budget (+ 276 millions). Le produit du droit de timbre d'émission a dépassé le niveau de l'année précédente (+ 6 millions), tout en restant nettement inférieur au montant budgétisé (- 41 millions). Le produit du droit sur les quittances de primes s'est accru de 9 millions par rapport à l'année précédente et de 16 millions par rapport au budget.

### ***Impôt sur les huiles minérales***

Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales sont en recul depuis 2008. En 2020, les recettes de cet impôt ont diminué de 272 millions par rapport à l'année précédente. Par rapport au montant prévu au budget, l'écart est encore plus marqué (- 332 millions). Cette régression s'explique par deux facteurs: prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2020, le relèvement des taux d'imposition applicables à l'essence et à l'huile diesel n'est entré en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (env. - 110 millions). Par ailleurs, les mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 se sont traduites par une baisse des recettes de l'impôt. Ainsi, le volume du trafic a fortement régressé, notamment entre les mois de mars et de mai (env. - 285 millions).

### ***Impôt sur le tabac***

Les recettes de l'impôt sur le tabac ont dépassé le niveau de l'année précédente (+ 63 millions) et le montant prévu au budget (+ 105 millions). Cette évolution s'explique par le recul du tourisme d'achat dans les pays voisins et par l'effondrement des achats de produits détaxés en raison de la forte limitation du trafic aérien. L'impôt sur le tabac participe au financement de la contribution de la Confédération aux assurances sociales AVS et AI.

### ***Impôt anticipé***

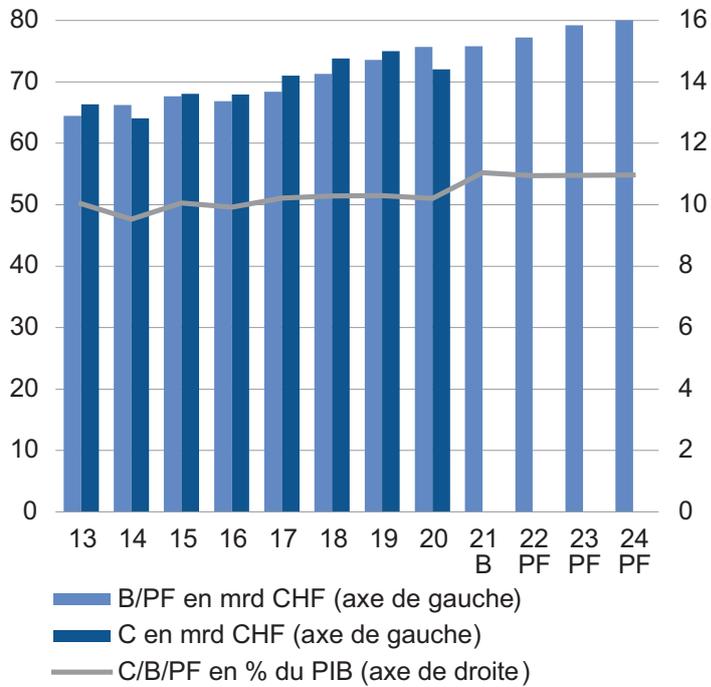
En 2020, le produit de l'impôt anticipé s'est élevé à 5,2 milliards. Ce montant découle des rentrées (30,5 milliards), déduction faite des remboursements (- 27,2 milliards), et tient compte de la dissolution partielle de la provision (+ 1,9 milliard). Avec un total de 5,2 milliards, les recettes sont restées inférieures de 3,1 milliards au niveau de l'année précédente et de 2,7 milliards au montant budgétisé. L'important recul par rapport à 2019 est essentiellement imputable à la baisse des rentrées (- 21 %), en particulier des versements des entreprises (dividendes et rachats d'actions). Ce résultat vient interrompre l'évolution qui a prévalu jusqu'ici et qui était caractérisée presque chaque année par des rentrées à la hausse. En revanche, le recul des remboursements a été moins marqué (- 6 %). Enfin, la provision constituée pour couvrir les futurs remboursements attendus a été réduite de 1,9 milliard.

### ***Impôt fédéral direct***

Supérieures de 0,9 milliard au niveau de l'année précédente, les recettes liées à l'impôt fédéral direct ont légèrement dépassé le montant budgétisé (+ 0,1 milliard). Le produit de l'impôt sur le revenu a progressé de 0,6 milliard par rapport à 2019 (+ 5,1 %). Cette évolution est due à la situation économique relativement bonne en 2019, année dont provient la grande majorité (72 %) des recettes comptabilisée pour l'exercice 2020. En outre, les versements anticipés concernant l'année fiscale 2020 ont augmenté. Le produit de l'impôt sur le bénéfice s'est accru de 0,3 milliard (+ 2,5 %). Cette évolution est due à la situation économique favorable en 2019, année dont provient une part de 76 % des recettes comptabilisée pour l'exercice 2020. Les versements anticipés ont légèrement diminué.

## Évolution des recettes

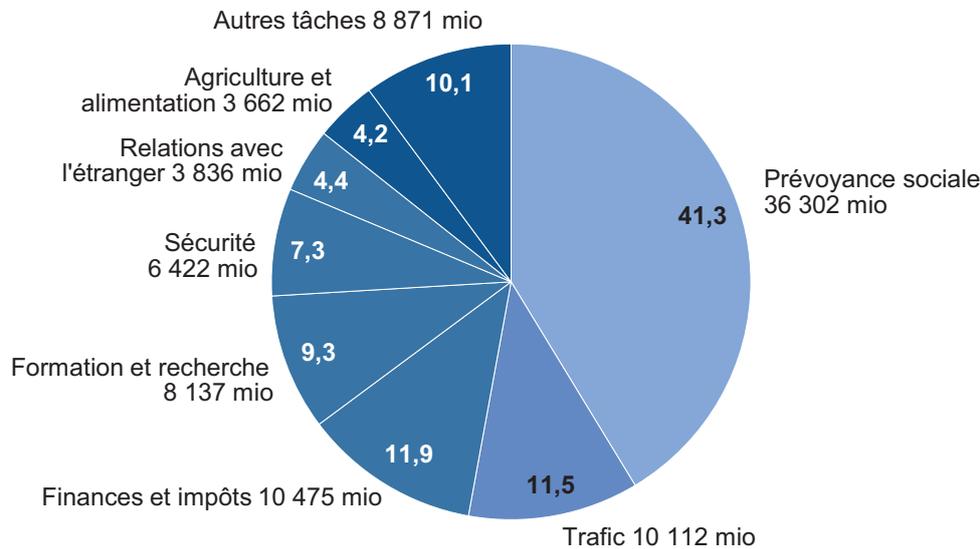
En milliards et en % du PIB



En 2020, les recettes ont régressé de 3,0 milliards, soit de 4,0 %. Leur recul a donc été plus marqué que celui du produit intérieur brut nominal (PIB; - 3,4 %). C'est pourquoi la quote-part des recettes a légèrement fléchi, passant de 10,3 à 10,2 % du PIB.

## Dépenses par groupe de tâches en 2020

Parts en %



### **Prévoyance sociale:** 36 302 millions

En 2020, la prévoyance sociale a sollicité une part de 41,3 % des dépenses de la Confédération. En raison de la pandémie de COVID-19, ces dernières ont dépassé de 13,9 milliards le niveau de l'année précédente. Un tiers des dépenses totales ont été requises par l'assurance-vieillesse et près d'un autre tiers par l'assurance-chômage. Les autres postes de dépenses importants sont les contributions de la Confédération à l'assurance-invalidité et à la réduction individuelle des primes ainsi que les dépenses en matière de migration.

### **Finances et impôts:** 10 475 millions

La part des finances et impôts dans les dépenses s'est élevée à 11,9 % en 2020. Les dépenses en la matière étant liées dans une large mesure, elles ne peuvent être influencées qu'à long terme. Fixées par la Constitution, les parts de tiers aux recettes de la Confédération dépendent directement du niveau des recettes, tandis que les dépenses d'intérêts sont liées à l'endettement et à l'évolution des taux d'intérêt.

### **Trafic:** 10 112 millions

Le trafic a représenté une part de 11,5 % des dépenses en 2020. Il englobe les dépenses consacrées au trafic ferroviaire et aux transports publics (65 %), à la circulation routière (32 %) et à l'aviation (3 %). Ces dépenses sont en grande partie liées, car elles sont soumises à diverses affectations et exigences légales. Elles sont avant tout effectuées par le biais du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui permettent de gérer les dépenses liées à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement de l'infrastructure de transport.

**Formation et recherche: 8137 millions**

La Confédération alloue une part de quelque 9,3 % de ses dépenses à la formation et à la recherche. Ce groupe de tâches est un domaine prioritaire pour la Confédération. L'évolution des dépenses en la matière dépend, en majeure partie, des décisions du Parlement concernant la formation, la recherche et l'innovation (message FRI 2017-2020) ainsi que des programmes européens de formation et de recherche. L'évolution future des dépenses requises pour ce groupe de tâches sera en grande partie tributaire des décisions prises par le Parlement concernant le message FRI 2021-2024 et le message relatif au financement de la participation suisse au paquet Horizon 2021-2027.

**Sécurité: 6422 millions**

La sécurité a absorbé une part de 7,3 % des dépenses. Plus de 80 % des dépenses de ce groupe de tâches sont requises pour la défense nationale militaire et sont gérées par le biais du plafond des dépenses de l'armée pour les années 2021 à 2024, lequel a été sollicité avec le message sur l'armée 2020. Ce groupe comprend les tâches «Défense nationale militaire», «Protection de la population et service civil», «Police, exécution des peines et service de renseignement» et «Contrôles à la frontière».

**Agriculture et alimentation: 3662 millions**

La Confédération consacre une part de quelque 4,2 % de ses dépenses à l'agriculture et à l'alimentation. Les dépenses en la matière sont gérées, en majeure partie, par le biais de trois plafonds des dépenses. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole 2018-2021, le Parlement a fixé ces plafonds comme suit: 11,25 milliards pour les paiements directs, 2,0 milliards pour la production et les ventes, et 0,6 milliard pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales.

**Relations avec l'étranger: 3836 millions**

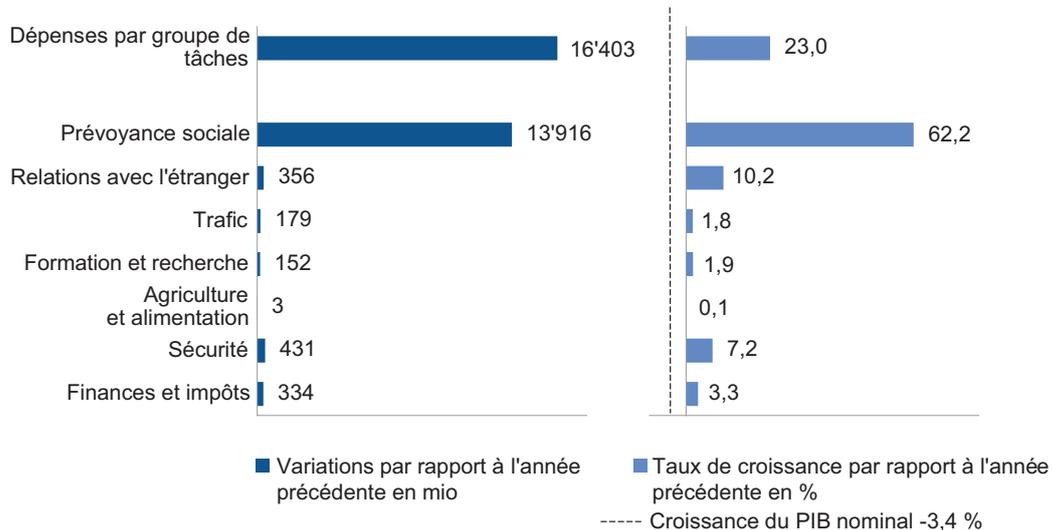
Environ trois quarts des dépenses de ce groupe de tâches sont requises pour la coopération au développement. Le solde concerne principalement les relations politiques, notamment les représentations diplomatiques et consulaires de la Suisse ainsi que les contributions aux organisations internationales.

**Autres groupes de tâches: 8871 millions**

Les dépenses vouées aux cinq autres groupes de tâches (conditions institutionnelles et financières, culture et loisirs, santé, environnement et aménagement du territoire, économie) représentent une part de 10,1 % des dépenses de la Confédération.

## Évolution des dépenses par groupe de tâches en 2020

En millions et en %



### Dépenses par groupe de tâches

Supérieures de 16,4 milliards (+ 23 %) au niveau de l'année précédente, les dépenses ont également nettement dépassé le montant budgétisé (+ 12,5 milliards). Pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et garantir la fourniture de soins de santé, la Confédération a effectué des dépenses se montant à 15 milliards jusqu'à fin 2020. Les principales dépenses à ce titre ont concerné les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (10,8 milliards) et les allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (2,2 milliards).

Les dépenses non liées aux mesures COVID affichent, elles aussi, une croissance notable (+ 1,4 milliard; 2,0 %). Celle-ci est principalement imputable à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Cette réforme s'est traduite par une augmentation non seulement de la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct, mais aussi de la contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS. De plus, les recettes provenant du pour-cent démographique de TVA sont désormais attribuées intégralement au fonds de compensation de l'AVS.

### Prévoyance sociale

En raison de la pandémie de COVID-19, les dépenses requises pour la prévoyance sociale se sont accrues de 13,9 milliards en 2020 (+ 62 %). Cette croissance est liée, en majeure partie, aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (+ 10,8 milliards) et aux allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (+ 2,2 milliards). En parallèle, les dépenses consacrées à l'assurance-vieillesse ont augmenté de 904 millions (+ 7,8 %) pour atteindre 12,5 milliards. La contribution de la Confédération à l'AVS a enregistré une hausse de 5,1 % (+ 448 millions), qui est en grande partie imputable à la mise en œuvre de la RFFA. En outre, les recettes tirées du pour-cent de TVA sont versées, depuis 2020, intégralement à l'AVS (contre 83 % auparavant), qui a enregistré, de ce fait, des rentrées supplémentaires de 439 millions.

### Relations avec l'étranger

Les dépenses consacrées aux relations avec l'étranger ont augmenté de 10,2 % en 2020 (+ 356 millions). Cette forte augmentation est due, pour l'essentiel, à l'octroi de contributions et de prêts destinés à la lutte contre la pandémie de COVID-19 (+ 343 millions). Les dépenses ont, en revanche, fléchi pour les relations politiques (- 35 millions), notamment en raison de la baisse des dépenses servant au financement de prêts de construction et de rénovation en faveur d'organisations internationales sises à Genève (- 23,5 millions), de la diminution du nombre des voyages de service à l'étranger et de l'annulation de manifestations.

### **Trafic**

En 2020, les dépenses consacrées au trafic se sont accrues de 1,8 % (+ 179 millions), en raison de la hausse de l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (+ 221 millions) et de la recapitalisation de Skyguide (+ 150 millions). En revanche, les dépenses en matière de circulation routière ont reculé de 244 millions en raison de la baisse des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales et, par conséquent, de l'apport au FORTA.

### **Formation et recherche**

Les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ont progressé de 1,9 % (+ 152 millions) par rapport à l'année précédente. Les dépenses en faveur de la recherche appliquée ont enregistré une hausse de 52 millions liée aux contributions destinées à Innosuisse (+ 27 millions) et aux programmes de navigation par satellite Galileo et EGNOS (+ 21 millions). Ont également augmenté les dépenses dédiées aux hautes écoles (+ 39 millions), à la recherche fondamentale (+ 29 millions) et à la formation professionnelle (+ 27 millions).

### **Agriculture et alimentation**

Comme prévu dans le cadre de la politique agricole 2018-2021, les dépenses liées à ce groupe de tâches se sont plus ou moins maintenues au niveau de l'année précédente (+ 0,1 %). Trois quarts des dépenses en faveur de l'agriculture sont liées aux paiements directs (2,8 milliards), lesquels sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente (- 3 millions). La hausse des dépenses du domaine Production et ventes (+ 14 millions) est liée aux mesures d'allègement du marché concernant le vin et la viande. Les dépenses du domaine de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales sont restées stables (- 1 million), tandis que les autres dépenses ont fléchi de 7 millions.

### **Sécurité**

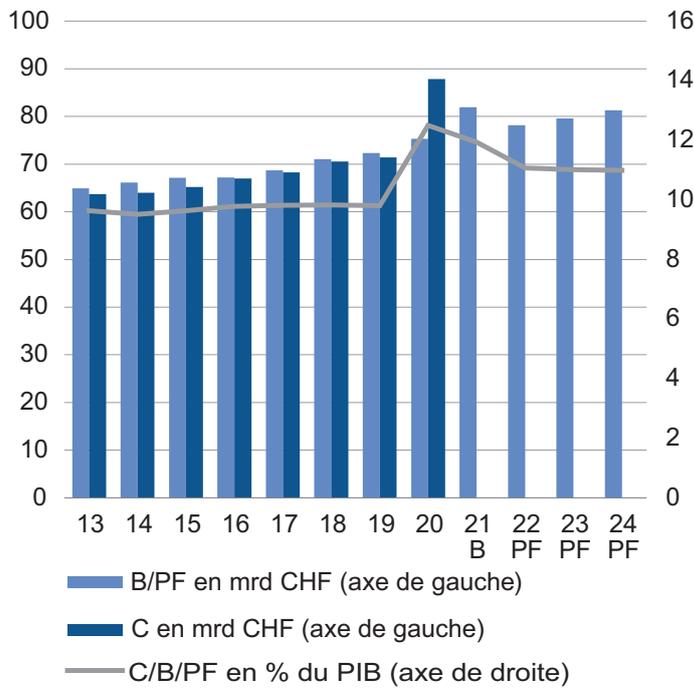
Les dépenses en matière de sécurité se sont fortement accrues en 2020 pour atteindre 6,4 milliards (+ 7,2 %). Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse des dépenses d'armement prévue dans le cadre du projet de développement de l'armée (+ 292 millions). Elle tient également à deux autres facteurs, à savoir l'augmentation des dépenses du service de renseignement et de l'Office fédéral de la police (fedpol; + 21 millions) et un paiement unique de 106 millions dû au relèvement de l'âge de la retraite des militaires de carrière et des membres du Corps des gardes-frontière.

### **Finances et impôts**

Les dépenses requises pour le deuxième groupe de tâches le plus onéreux ont augmenté de 3,3 %. Grâce au bas niveau persistant des taux d'intérêt, les dépenses destinées à couvrir les intérêts de la dette ont de nouveau reculé (- 150 mio). La part des cantons aux recettes de la Confédération s'est accrue de 415 millions. Alors qu'elle a progressé au titre de l'impôt fédéral direct en raison de l'introduction de la RFFA (+ 1,1 milliard), elle a reculé pour l'impôt anticipé en raison de la baisse des recettes à ce titre (- 0,6 milliard). Les dépenses au titre de la péréquation financière ont dépassé celles de 2019 (+ 63 millions).

## Évolution des dépenses

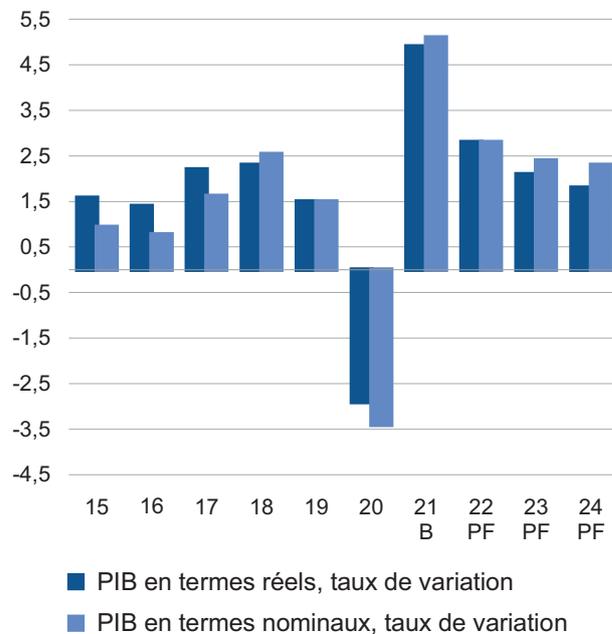
En milliards et en % du PIB



Les dépenses se sont accrues de 16,4 milliards (+ 23 %) par rapport à l'année précédente; parallèlement, le produit intérieur brut nominal s'est contracté (PIB, - 3,4 %). Par conséquent, la quote-part des dépenses a enregistré une hausse, passant de 9,8 % à 12,5 % du PIB. Même abstraction faite des dépenses liées aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 (15 milliards), les dépenses ont crû par rapport à l'année précédente (+ 2,0 %). La principale cause de cette évolution réside dans la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a engendré des dépenses supplémentaires de 1,6 milliard.

## Évolution du PIB

Variations du PIB réel et du PIB nominal (en %, corrigé de l'influence des grands événements sportifs)



Sources:

2015-2019: Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

2020: SECO, estimations trimestrielles du 11 mars 2021

2021: SECO, Groupe d'experts de la Confédération, prévisions conjoncturelles du 16 juin 2020

2022-2024: prévisions émanant du message du 19 août 2020 concernant le budget 2021 avec PITF 2022-2024

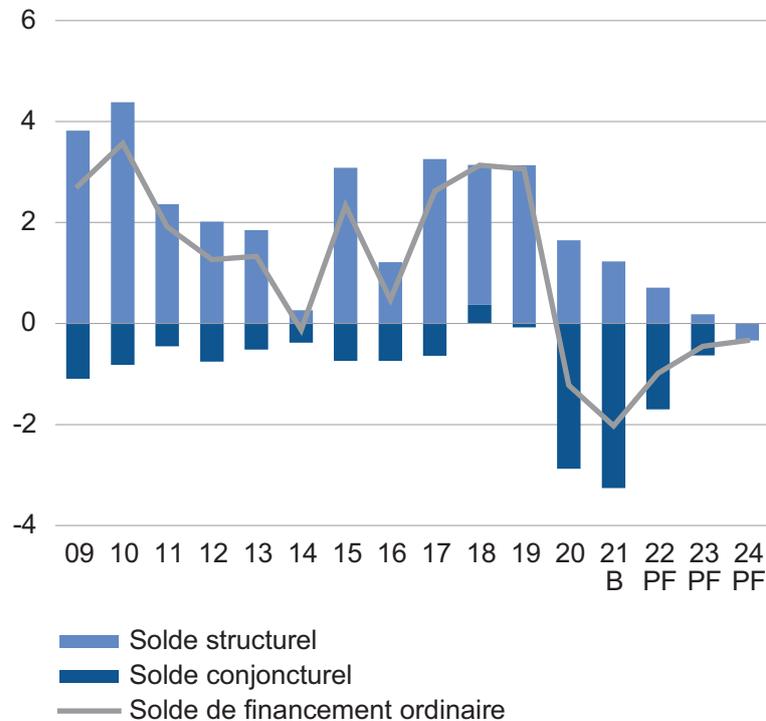
Le budget 2020 tablait encore sur un taux de croissance réel de 1,7 %. L'activité économique a toutefois été fortement entravée par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer. Tous les secteurs, à l'exception de l'industrie chimique et pharmaceutique, ont subi un effondrement de leur valeur ajoutée au cours du premier semestre. Une nette reprise s'est manifestée au cours du second semestre, sans pour autant permettre à l'économie de retrouver son niveau d'avant la crise. Au final, le recul du PIB (- 2,9 %) s'est avéré moins marqué que prévu au milieu de l'année, bien qu'il s'agisse du plus fort ralentissement économique enregistré depuis 1975.

En raison du bas niveau du prix du pétrole ainsi que de l'appréciation du franc par rapport à l'euro et au dollar, le renchérissement est resté négatif, avec un taux de - 0,7 %, alors que le budget prévoyait un taux positif de 0,6 %. Compte tenu du renchérissement, le taux de croissance économique nominal s'est établi à - 3,4 % (contre + 2,3 % prévu au budget).

Le versement d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail a permis d'atténuer les effets de la crise pour le marché du travail et l'emploi. Le taux de chômage s'est néanmoins accru durant l'année, pour atteindre une moyenne de 3,1 % (2019: 2,3 %).

## Les finances fédérales sous l'angle du frein à l'endettement

En milliards

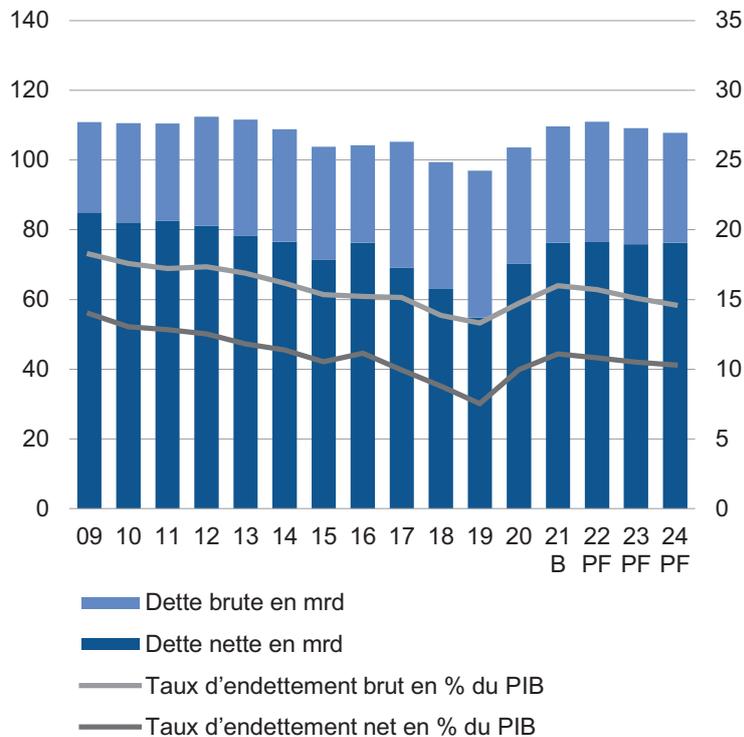


En 2020, la pandémie de COVID-19 a plongé l'économie suisse dans une récession. Grâce au mécanisme du frein à l'endettement, la Confédération a pu conserver sa capacité d'action en dépit de ses dépenses considérables. Dans le compte ordinaire, les fluctuations des recettes sont compensées par le facteur conjoncturel. C'est pourquoi un déficit conjoncturel de 2,9 milliards était autorisé pour l'exercice 2020. Le déficit de financement effectif s'est élevé à 1,2 milliard. Par conséquent, les exigences du frein à l'endettement sont dépassées au compte ordinaire (excédent structurel de 1,6 milliard). Par ailleurs, le frein à l'endettement autorise, dans des cas exceptionnels, des dépenses supplémentaires non soumises aux restrictions applicables aux dépenses ordinaires. Par conséquent, les dépenses au titre des mesures COVID ont été comptabilisées en tant que dépenses extraordinaires (14,7 milliards).

La question de savoir comment la Confédération va gérer la dette liée au COVID-19 reste encore ouverte. Concrètement, le problème posé est celui du découvert du compte d'amortissement, qui doit être comblé au bout de six exercices, en vertu de la loi sur les finances. Compte tenu des dépenses extraordinaires élevées (14,7 milliards) enregistrées en 2020, ce découvert s'élevait à 9,8 milliards à fin 2020 et pourrait atteindre 27 milliards à fin 2021. Le Conseil fédéral entend présenter, à l'été 2021, un projet à ce sujet destiné à la consultation et portant sur les modifications légales nécessaires. Le niveau du déficit devrait pouvoir être estimé d'ici-là.

## Dettes et taux d'endettement

En milliards et en % du PIB



La Confédération a couvert ses besoins de financement élevés en augmentant ses emprunts (+ 6,6 milliards), tout en réduisant son patrimoine financier (- 8,7 milliards). Par conséquent, la dette brute s'est accrue à 103,6 milliards (+ 6,6 milliards). La dette nette résulte de l'addition de ces deux facteurs (dette brute après déduction du patrimoine financier); elle a ainsi augmenté de 15,3 milliards pour atteindre 70,2 milliards.

La dette brute comprend les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et long termes. Dans le premier cas, il s'agit avant tout d'engagements envers les contribuables et les cantons et, dans le second cas, de titres de créance sur la Confédération (emprunts et créances comptables à court terme). La hausse de 6,6 milliards de la dette brute est due à l'augmentation des engagements financiers (en particulier des créances comptables à court terme: + 6,8 milliards; engagements envers l'assurance-chômage: + 1,9 milliard). Les engagements courants, en revanche, ont régressé de 2,3 milliards.

La dette nette correspond à la dette brute déduction faite du patrimoine financier. Si nécessaire, ce dernier pourrait être utilisé pour amortir la dette. Les liquidités et les placements financiers à court terme ont enregistré un recul marqué (- 9,6 milliards), tandis que les placements financiers à long terme ont augmenté (+ 0,8 milliard), davantage de prêts ayant été octroyés aux CFF et au fonds d'infrastructure ferroviaire.

Bien que n'étant pas pris en compte dans la dette brute et la dette nette, les provisions et les engagements conditionnels sont susceptibles d'exercer une influence considérable sur l'évolution future de la dette de la Confédération. Tel est le cas, en particulier, des provisions, qui engendreront probablement une future sortie de fonds. À fin 2020, les crédits de transition COVID destinés aux entreprises et cautionnés par la Confédération se montaient à 15,3 milliards. De ce total, un montant de 2,3 milliards était comptabilisé à titre de provision.